



## RECRUTEMENTS OUVRIERS D'ETAT

Lors du dernier CT DGAC du 7 septembre ([C-R ici](#)), l'administration a mis à l'ordre du jour une modification de l'arrêté concernant l'attribution de la licence ATSEP sur les fonctions d'énergie et de climatisation à la DSNA. Jusqu'à présent, cet arrêté prévoyait que seuls les IESSA et les Ouvriers d'Etat pouvaient obtenir une licence, suite à la réussite d'un essai professionnel. Ces essais sont organisés par les pôles de compétence et sont suivis d'un parcours de formation créé par ces mêmes pôles, permettant la délivrance d'une licence. L'autorisation d'exercice est ensuite délivrée par le service de l'agent. L'administration, avec l'accord de la seule CFDT, a modifié le texte pour qu'on puisse délivrer la licence aux contractuels qui vont être prochainement embauchés, suite au refus de la Fonction Publique d'embaucher des Ouvriers d'Etat à la DGAC.

## ACTIONS DE FO POUR DES RECRUTEMENTS OE

Depuis que le SG a annoncé à l'INCO du 4 juillet que la DGAC avait décidé de recruter des contractuels à la place des Ouvriers d'Etat, FO a entrepris plusieurs démarches pour faire modifier cette décision.

Nous avons **suspendu notre participation aux GT protocolaires** concernant les Ouvriers d'Etat. Ce qui a eu pour effet que le GT 14 portant sur l'énergie-climatisation ne s'est plus réuni. Il est à noter que suite aux autres GT, la CFDT, qui a maintenu sa participation, n'a diffusé aucun compte-rendu. Il est vrai que les comptes-rendus de la CFDT sur les travaux Ouvriers d'Etat sont plutôt rares, sauf avant les élections.

Nous avons également eu une **entrevue avec le Directeur Général** le 3 juillet ([C-R ici](#)) pour lui demander que la DGAC obtienne du gouvernement une réunion interministérielle (RIM) : il revient alors au service du Premier Ministre d'arbitrer entre le Ministère des Transports (qui demande des recrutements Ouvriers) et celui de la Fonction Publique (qui les refuse). Pour le Directeur Général, la décision n'est pas prise au niveau des services de la Fonction Publique mais du Ministre, elle est donc politique et une RIM donnerait la même réponse.

Nous avons donc décidé d'**interpeller l'ensemble des élus** (Députés, Sénateurs et Maires) qui ont dans leurs circonscriptions des installations de la DGAC et de Météo-France. Notre représentant à St Pierre et Miquelon a d'ailleurs interpellé de vive voix notre Ministre des Transports et la Ministre des Outremer le 3 juillet dernier ([vidéo ici](#)). Dans le courrier que nous leur avons envoyé, nous mettons en avant la nécessité de conserver le recrutement des Ouvriers : notre statut permet de répondre depuis de nombreuses années aux besoins particuliers de la DGAC, et de s'adapter aux diverses évolutions techniques. Nous évoquons également notre incompréhension entre le maintien de recrutements au Ministère des Armées et le refus fait pour la DGAC et Météo-France. A ce jour, un certain nombre d'élus nous ont répondu et nous ont mis en copie de courriers adressés aux Ministres des Transports et de la Fonction Publique. Des questions écrites ont également été posées à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Suite à ces démarches, il faudra que le gouvernement s'explique sur cette décision. Gageons que cette pression changera la décision prise.

Nous avons également **refusé de participer à la réunion de présentation du contenu des contrats des contractuels**. La CGT a également refusé, alors que la CFDT a donné son accord sur ces recrutements et a participé à cette réunion, mais là encore aucun communiqué n'a été fait.

### Sans embauches Ouvriers d'Etat, ce sont nos missions et nos carrières qui sont en danger !

FO se bat depuis 2010 pour obtenir le maintien des embauches d'Ouvriers d'Etat à la DGAC et à Météo-France, mais notre priorité est de refuser à tout prix toute sous-traitance des fonctions tenues par les Ouvriers d'Etat (solution de l'administration que nous avons combattue avec le marché Support Informatique de Gestion). L'arrêt des recrutements est une décision politique et non de la DGAC, comme l'explique d'ailleurs le communiqué interministériel de la CGT ([C-R ici](#)) : **le protocole 2016-2019 n'est en rien responsable de cette décision**. Pour preuve, 30 embauches sous statut ouvriers ont eu lieu pour les années 2016 et 2017. Sans l'action de FO signataire de ce protocole, elles n'auraient probablement pas vu le jour.

Nous nous sommes engagés à continuer à **agir pour obtenir les embauches d'Ouvriers d'Etat**. Ce communiqué vous informe des démarches que nous avons entreprises. La CGT s'est également opposée au recrutement de contractuels, mais ont-ils entrepris des démarches similaires ? La CFDT, qui n'a jamais participé depuis 2010 à aucune action pour obtenir les recrutements d'Ouvriers, a donné immédiatement son accord aux recrutements de contractuels.

**Vos représentants FO : Dominique THOMAS (DSAC-SO) / Jean-Christophe MAZIN (ENAC) / Franck DUPONT (SNA-GSO)**